

## Traite PESSAHIM

### Proposition de plan – Huitième chapitre – Daf 92 a et b

#### 92 a

##### **Mishna**

*Un Onen (celui qui a perdu hvS un proche parent ce jour-là) s'immerge et pourra manger korban Pessah la nuit ; mais ceci est interdit en ce qui concerne les autres sacrifices / Kodshim.*

*Celui qui a appris qu'il a perdu un parent [il y a quelque temps] ou qui exhumé - ces deux personnes pleurent ce jour-là, mais pas la nuit] s'immerge et pourra manger korban Pessah la nuit ; ceci est interdit en ce qui concerne les autres Kodshim.*

*Beit Shamai dit que si quelqu'un se convertit sur Erev Pesach, il s'immerge et pourra manger korban Pesach la nuit ;*

*Beit Hillel dit que celui qui s'est séparé de l'incircision est comme celui qui se sépare d'une tombe (il a besoin de Taharah comme un Tamei Met/7 jours).*

##### **Guemara**

*Pourquoi autorise-t-on pour le korban Pessah mais pas les autres Kodshim ?*

- *Le Tana soutient que l'Aninut s'applique mid'Rabanan la nuit ;*
  - *Chachamim n'ont pas appliqué cette rigueur à korban Pessah, pour laquelle il y a Karet [pour ne pas l'avoir apporté] ;*
  - *mais ils l'appliquent concernant [la consommation d'autres] Kodshim, qui est un Mitzvat Ase standard*

*A propos de la Mishnah : Celui qui a entendu dire qu'il avait perdu un parent...*

- *Celui qui ramasse des os [devient Tamei Met, il] a besoin de Haza'ah les troisième et septième jours !*
  - *Cela signifie que quelqu'un "qui a fait" rassembler des os pour lui...*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Mishnah : Si quelqu'un se convertissait...*

- *Rabah bar bar Chanah : Ils se disputent à propos d'un décret d'Arel Nochri [qui s'est circoncis et converti] –*
  - *Beit Hillel, de peur qu'il ne devienne Tamei Met au prochain Erev Pessah, et pense qu'il peut immerger et manger Pessah la nuit, comme l'année précédente (même si [probablement] il a été exposé à Tum'at Met avant sa conversion, et n'a jamais été aspergé) ;*
    - *Il ne pensera pas que l'année dernière, l'immersion avait suffi parce qu'il n'était pas Mekabel Tum'ah lorsqu'il était Nochri, mais l'année suivante, il est Mekabel Tum'ah [et a besoin de Haza'ah].*
  - *Beit Shamai ne décrètent pas ainsi*
- *Tous s'accordent à dire que si un Israël se circoncit, il s'immerge et mange Pessah la nuit - nous ne décrétons pas à cause d'un Arel Nochri (l'Israël doit s'immerger car jusqu'à présent il était interdit de manger des Kodshim).*
  - *Beraïta - R. Shimon ben Elazar : Beit Shamai et Beit Hillel sont d'accord sur le fait que si un Yisrael se circoncit, il s'immerge et mange Pessah la nuit - ils se disputent à propos d'un Arel Nochri :*
    - *Beit Shamai dit qu'il immerge et mange Pessah la nuit ;*
    - *Beit Hillel dit que celui qui se sépare de son prépuce est comme celui qui se sépare d'une tombe.*

*Rava :*

- *En ce qui concerne Arel, Haza'ah et un couteau (de brit), Chachamim ont maintenu leurs lois même quand il y a une sanction de Karet;*
- *En ce qui concerne Onen, Metzora et Beit ha'Pras, ils n'ont pas maintenu leurs lois quand il y a une sanction de Karet (comme nous l'expliquons) :*
  - *Arel - comme ci-dessus (celui qui s'est converti le jour d'Erev Pessah est comme un Tamei Met, il ne peut pas amener Pessah) ;*
  - *Haza'ah (asperger Mei Chatat) est Shevout (interdit midé Rabanan le jour du Shabbat), ce n'est pas Docheh Shabbat même s'il est nécessaire de permettre à quelqu'un d'être Metaher à temps pour offrir Pessah ;*
  - *Un couteau - (Beraïta) : Tout comme il est interdit d'apporter [un couteau pour circoncire lors du Chabath] via Reshut ha'Rabim, il est interdit de passer par les toits, les Chatzerot et les Karfifot (des espaces clos sans toit, même si l'Isur à transférer par ces Reshuyot est mide Rabanan).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- Onen - comme ci-dessus (il ne peut pas manger Kodshim la nuit, mais il peut manger Pessah) ;
- Metzora / Beraita : Si le huitième jour de Taharat Metzora est tombé Erev Pessah, et qu'il a eu une émission de sperme ce jour-là, il s'immerge et mange [Pessah la nuit] :
  - Normalement, un Tevul Yom ne peut pas entrer dans le Mont du Temple - dans ce cas, il le peut (pour entrer son oreille, son pouce et son gros orteil dans l'Azarah afin de compléter sa Taharah et lui permettre d'apporter son korban Pessah) ;
  - [Machshirim pour] un Ase avec Karet (Pessah) ont priorité sur un Ase sans Karet (selon lequel un Tevul Yom doit quitter le Mont du Temple).
    - R. Yochanan : Mid'Oraita, il n'y a même pas d'Ase (qu'un Tevul Yom doit quitter) !
      - "Va'Ya'amod Yehoshafat...b'Veit Hash-m Lifnei he'Chatzer ha'Chadashah" - pourquoi ce chatser est-il nouveau "chadasha" ?
        - Ils ont pris un nouveau décret, selon lequel un Tevul Yom ne peut pas entrer dans Machaneh Levayah (Mont du Temple). Mais / korban Pessah qui a un karet, les chachamim ont donné un heter.
- Beit ha'Peras - (Mishnah) : Beit Shamai et Beit Hillel sont d'accord sur le fait qu'on peut contrôler (souffler sur le sol) un Beit ha'Peras (un champ dans lequel une tombe a été labourée, nous sommes inquiets que des os aient été traînés) pour quelqu'un qui veut [passer pour] apporter Pessah, mais pas pour manger Téruma. (Mid'Rabanan, un Beit ha'Peras est comme un cimetière - pour permettre à quelqu'un d'apporter Pessah, nous sommes indulgents).

92 b

- Comment le vérifier ?
  - Rav Yehudah : Une personne peut marcher dans un Beit ha'Pras en se penchant et en soufflant la terre avant chaque pas [pour éliminer les petits os qui pourraient s'y trouver].
    - Rav Yehudah bar Ashi citant Rav Yehudah : Si beaucoup de personnes ont traversé un Beit ha'Pras, c'est Tahor (nous supposons que les os ont été écrasés à une taille inférieure à celle du shiour qui est Metamei, c'est-à-dire à la taille d'une graine d'orge).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

## Traite PESSAHIM

### Proposition de plan – Neuvième chapitre – Daf 92 a et b

#### 92 a

##### Mishna

*Si quelqu'un était Tamei ou loin et n'a pas apporté Pessah Rishon, il apporte Pessah Sheni ;*

*S'il n'a pas apporté Pesach Rishon b'Shogeg ou b'Ones, il apporte Pesach Sheni.*

*Puisque la loi est la même, pourquoi la Torah spécifie-t-elle Tamei et Derech Rechokah ?*

*Ceux-ci sont exemptés de Karet, et ceux-ci sont (cela sera expliqué) Chayavim.*

##### Guemara

*Si on était loin et que d'autres ont fait la shechita et faisaient Zerikah pour lui,*

- *Rav Nachman : il accomplissait Pessah ; La Torah est miséricordieuse pour celui qui était loin, mais s'il a apporté Pessah, il sera béni.*
- *Rav Sheshet : Il n'était pas Yotzei - il est exclu de Pessah, comme un Tamei.*
  - *Soutien pour Rav Nachman / Mishnah : Si quelqu'un était Tamei ou loin et n'a pas apporté Pessah Rishon, il apporte Pessah Sheni.*
    - *S'il le voulait, il aurait pu apporter Pessah Rishon (ceci fait référence à Derech Rechokah - puisqu'il est exempt, nous devons discuter d'un Tamei qui ne pouvait pas apporter korban Pessah) !*
      - *Rav Sheshet : S'il était Shogeg ou oness et n'a pas apporté Pessah Rishon, il apporte Pessah Sheni.*
        - *Diriez-vous que s'il l'avait voulu, il aurait pu apporter Pessah Rishon - il est dit qu'il était le "Shogg or Ones"*
          - *Le Seifa discute plutôt [sans le mentionner explicitement] du cas de celui qui était Mézid avec les autres cas (Shogeg and Oness) ;*
          - *De même, la Reisha discute d'Onen avec eux (Tamei et Derech Rechokah ; l'Onen aurait pu offrir s'il l'avait voulu) !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

## Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *Rav Ashi apporte également une preuve / Seifa : Ceux-ci sont exemptés de Karet, et ceux-ci sont Chayavim.*
  - *De quel cas s'agit-il*
    - *Il ne s'agit pas de Shogeg ou de oness – ils ne sont pas Chayav Karet !*
    - *Il s'agit plutôt de Mézid et Onen.*
  - *Rav Nachman peut dire qu'il ne parle que de Mézid ;*
    - *Vraiment, il devrait dire Chayav (singulier) - il dit Chayavim pour une structure parallèle avec la Reisha, qui dit Peturim.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)